

Prévention des sinistres

Soyez proactif pour prévenir les accidents!



Chantiers de construction arrêtés ou au ralenti

Chantiers de construction arrêtés ou au ralenti

Un chantier représente toujours un risque en termes de vol, de vandalisme et de responsabilité civile. Lorsqu'un chantier est arrêté ou que les activités sont réduites, le risque augmente. Certaines mesures peuvent être prises pour réduire ces risques de manière significative.

La durée de l'interruption, la nature et la taille du site peuvent influencer les mesures à prendre. Dans chaque cas, appliquer les mesures de contrôles des risques en fonction du chantier concerné.

Risques liés aux chantiers

- Risque de vol de matériaux, d'outils ou d'équipements
- Risque en matière de responsabilité civile
- Risque d'incendie

Mesures de contrôle des risques

Protection d'accès

- Restreindre l'accès au site au moyen d'une clôture fermement ancrée au sol dont toutes les sections sont reliées les unes aux autres.
- Verrouillez les barrières avec un cadenas de haute sécurité, au minimum.
- Si l'interruption du chantier se prolonge, placez des blocs de béton pour empêcher les véhicules de sortir ou d'entrer.
- Installez des affiches indiquant que l'accès au site est interdit et qu'il existe un risque de blessure. Si tel est le cas, indiquez que le site est surveillé.

Éclairage des locaux

- Un éclairage minimal doit être présent sur le périmètre du site.
- Dans le cas d'un site intérieur (c'est-à-dire à l'intérieur d'un bâtiment), un éclairage minimum doit également être présent afin de dissuader les intrus. Ceci permettra entre autres de voir la présence de personnes à l'intérieur.

Prévention des sinistres

Soyez proactif pour prévenir les accidents!



Chantiers de construction arrêtés ou au ralenti

Surveillance

- Si possible, surveillez toujours les lieux.
- Si une surveillance continue n'est pas possible, envisagez l'utilisation de caméras de surveillance avec accès à distance. Des patrouilles peuvent également être planifiées plusieurs fois par jour.

Outils et équipement

- Ne laissez pas d'outils ou d'équipements sur le site. Si ceux-ci doivent rester sur place, verrouillez les outils à l'intérieur des conteneurs.
- Utilisez plusieurs conteneurs. Si les outils sont répartis à différents endroits, l'ampleur d'un vol potentiel peut être réduite.
- Pour l'équipement mobile (niveleuses, camions à benne basculante, etc.), le retrait de certaines pièces (batterie, bougies d'allumage, etc.), en plus de sécuriser les clés du véhicule à l'extérieur des locaux, peut empêcher quelqu'un de partir avec le véhicule.

Matériaux

- Comme pour les outils, les mêmes mesures de protection peuvent être appliquées aux matériaux.
- Gardez un inventaire minimal de matériaux sur le site.
- Pour réduire le risque d'incendie criminel, ne stockez pas de matériaux à proximité du bâtiment ou de son périmètre.
- Les matières dangereuses telles que les bouteilles de propane, les réservoirs d'essence ou de diesel doivent être sécurisées dans un endroit adéquatement ventilé afin de réduire les risques liés aux accumulations de vapeurs dangereuses.

Prévention des sinistres

Soyez proactif pour prévenir les accidents!



Chantiers de construction arrêtés ou au ralenti

Feu

- Coupez l'alimentation en gaz de l'immeuble, sauf pour maintenir un chauffage minimum lorsque cela est nécessaire. Ceci permettra de réduire le risque d'incendie associé à l'utilisation d'un appareil au gaz.
- Coupez l'alimentation électrique sauf pour les éléments essentiels tels que l'éclairage de sécurité, les alarmes ou les systèmes de surveillance.

Ce document vous est fourni à titre informatif seulement et ne devrait pas être interprété comme prodiguant des conseils ou comme étant exhaustif. Intact Assurance ne fait aucune représentation ou n'émet aucune garantie à l'effet que l'utilisation de cette information vous permettra d'éviter des dommages ou de réduire votre prime d'assurance. Votre contrat d'assurance prévaut en tout temps; veuillez le consulter pour un exposé complet des protections et exclusions. MD Intact Assurance & dessin est une marque de commerce déposée d'Intact Corporation financière et est utilisée sous licence. © 2020, Intact Compagnie d'assurance. Tous droits réservés.